

Royaume du Maroc

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Energie et des Mines



المملكة المغربية

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة
قطاع الطاقة والمعادن

***Conférence de presse Environnement à l'occasion de la présentation du projet
d'usine zéro carbone de Renault***

La politique de Développement Durable du Royaume du Maroc

**Allocution de Madame la Ministre de l'Energie,
des Mines, de l'Eau et de l'Environnement**

Rabat, le 4 juin 2010

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir et fierté que je participe aujourd'hui à la présentation du projet d'usine zéro carbone de Renault. Ce partenariat s'inscrit parfaitement dans notre politique de protection de l'environnement et de développement durable qui se veut d'abord une politique **d'adhésion** de tous et une politique basée sur l'exemplarité. Il s'inscrit également dans notre politique **d'anticipation**, nous permettant d'intégrer les mutations profondes qui façonneront radicalement sur le long terme nos comportements et nos modes de production et de consommation.

Ce projet implanté à Tanger constituera, j'en suis convaincue, un modèle pour d'autres installations industrielles. Cette usine bénéficiera de la proximité et des facilités offertes par l'un des programmes majeurs d'infrastructures réalisés ces dernières années, le port de Tanger Med. Elle contribuera à la dynamique économique locale, régionale et nationale tout en ayant, grâce aux choix effectués, un impact limité sur l'environnement.

En effet, ce partenariat Maroc/Renault/, en recourant à l'électricité éolienne et à la biomasse, en optimisant l'utilisation de l'énergie et de l'eau dans les bâtiments et le processus de production, en réduisant au maximum les émissions de gaz à effet de serre et les rejets liquides par le recyclage complet de l'eau de process, s'inscrit parfaitement dans les objectifs fixés par nos stratégies relatives à l'énergie et à l'eau qui intègre les exigences de la préservation de l'environnement et du développement durable. De plus, par ces composantes d'éducation à l'éco-conduite, de communication et de sensibilisation aux enjeux environnementaux, de contribution à la rénovation de la réglementation et de la fiscalité du secteur des transports, il constitue un projet pilote pour notre industrie en mutation profonde pour assurer sa modernisation et sa compétitivité.

Dans ces multiples dimensions économiques et sociales, ce projet répond au concept intégré que **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, donne au concept du développement durable qui allie croissance économique responsable, prospérité partagée pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion et la préservation de l'environnement. C'est dans cette vision globale, où l'homme est l'acteur et la finalité du développement, qu'il faut replacer les réformes majeures et les programmes structurants entrepris sous les Hautes Instructions Royales dans tous les secteurs économiques et sociaux et qui sont illustrés notamment à travers :

- La mise en œuvre de **L'Initiative Nationale pour le Développement Humain** pour accélérer le rythme de réalisation des **Objectifs du Millénaire** pour le **Développement** visant la réduction des déficits sociaux en termes d'éducation, de santé, de réduction des disparités entre zones rurales et urbaines, de créations d'activités de proximité génératrices de revenus et d'emploi, de participation de la population et notamment des femmes à la gestion des affaires publiques.

- Le Lancement de projets qui, par leur conception intégrée et leur envergure de classe internationale, marquent des ruptures majeures dans les secteurs clés de **l'Énergie** (développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Projet Marocain de l'Énergie Solaire de 2000 MW), **de l'Eau** (mobilisation des ressources hydriques et leur gestion rationnelle), **de l'Agriculture** (Plan Maroc Vert pour se transformer le Maroc en pays agricole moderne), **du Tourisme** (Plan Azur pour un tourisme développé respectueux des paysages naturels et du littoral), **de l'Habitat** (construction de villes d'une nouvelle génération dans un cadre de vie sain et convivial), **de l'Industrie** (Plan Emergence pour la modernisation et le développement du tissu industriel) des **infrastructures** (extension du réseau autoroutier, nouveaux ports et aéroports, désenclavement des zones rurales) et la nouvelle stratégie logistique (pour réduire le coût de transport des marchandises et décongestionner la circulation dans les villes et les campagnes).

Dans un contexte où le Maroc, à l'instar de tous les pays du monde, doit faire face à la menace du réchauffement climatique et à des défis considérables dans la préservation de l'environnement, le Gouvernement a mis en place **le Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique**. Son objectif est à la fois d'adapter nos infrastructures et de transformer nos modes de production et de consommation pour limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement et atténuer les effets du changement climatique. Dans ce cadre, je citerai deux programmes où le Maroc est à l'avant-garde dans le monde arabe et africain.

La politique des barrages, initiée par feu Sa Majesté Hassan II et continuée par son Auguste successeur, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, qui, par la construction de grands barrages et petits barrages, permet au Maroc de mobiliser ses ressources hydriques de surface et limiter les effets des inondations et de la sécheresse.

La politique énergétique de développement des potentialités en énergies renouvelables, comme l'illustre le lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, en novembre dernier du programme de 2000 MW d'électricité solaire qui, à son achèvement en 2020, permettra annuellement d'éviter les émissions de 3.7 millions de tonnes de CO2 et d'économiser 1 million de Tep d'énergies fossiles. Ce projet intégré vise à développer une industrie et des compétences techniques pointues dans le domaine de l'énergie solaire et des énergies renouvelables en général. **La lutte contre le changement climatique offre également une opportunité de croissance, de développement des compétences et d'industrialisation.**

Dans le domaine des énergies renouvelables nous mettons en place les **instruments législatifs, réglementaires, institutionnels et financiers nécessaires** pour donner la visibilité requise aux opérateurs et aux investisseurs afin de promouvoir leur développement.

C'est ainsi que le Parlement a adopté les lois relatives aux Energies renouvelables, à l'établissement de l'Agence de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique, à la création de l'Agence Marocaine pour l'Energie Solaire et de la Société d'Investissements Energétiques. Le texte sur l'Efficacité Energétique sera incessamment au Parlement pour adoption. La création du Fonds de Développement Energétique doté de 1 milliards d'US dollars a pour objectif de soutenir les projets d'énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique.

De même un arsenal législatif et réglementaire a aussi été mis en place dans les domaines de l'eau, des études d'impact sur l'environnement, de lutte contre la pollution de l'Air et de gestion des déchets. Dans ce but, **notre politique environnementale volontariste se décline progressivement avec une approche territoriale, programmatique et partenariale**. Sa réalisation se matérialise à travers des programmes ambitieux dont :

- **Le Programme National d'Assainissement liquide**, qui permettra d'atteindre un niveau de raccordement global au réseau de 80% à l'horizon 2020 et de traiter et réutiliser 100% des eaux usées collectées à cet horizon. Un budget de 80 milliards de MAD y sera consacré d'ici 2030.
- **Le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés**, qui permettra d'atteindre un taux de collecte de 90% au lieu de 70% actuellement, de réaliser des décharges contrôlées dans tous les centres urbains et de développer la filière de « tri-recyclage-valorisation ». 37 milliards de MAD y sont consacrés sur 15 ans.
- Le Programme de lutte pour la **Prévention des Risques Industriels**
- Le Plan National de **Qualité de l'Air**

Notre projet de société en matière de protection de l'environnement et de développement durable se trouve aujourd'hui particulièrement synthétisé par l'élaboration de la **Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable**, conformément aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste, afin de **renforcer notre gouvernance** et **stimuler notre action environnementale**, tout en définissant les **responsabilités individuelles et collectives** sur les plans national, régional et local.

Toutes ces politiques, qui intègrent les préoccupations de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique, permettent aujourd'hui au Maroc d'être un des pays africains les plus actifs dans la mobilisation des fonds du Mécanisme de Développement Propre auxquels d'ailleurs le projet Renault « zéro carbone » et « zéro rejet liquide » est candidat pour compléter son financement.

Mesdames et Messieurs,

C'est une grande satisfaction de voir Renault s'implanter au Maroc un projet majeur et s'impliquer de façon si volontariste dans la préservation de l'environnement. Ce partenariat stratégique bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle, d'infrastructures développées et d'un cadre institutionnel propice au développement durable.

Je vous remercie de votre attention.